

SIXIEME COMMISSION : REPRISE DE LA SESSION SUR LE PROJET D'ARTICLES POUR LA PREVENTION ET
LA REPRESSION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE

INTERVENTION DE

MME DIARRA DIME LABILLE, C 9005.25 2 re WBT 12 Tf1 0 211.1 95 Tm 0

u š] Œ [v < μ ! š š % } μ Œ • μ] š μ Œ] u P v }] U • Œ] u •
la convention de Ljubljana-La Haye
présente en outre trois articles concernant les victimes